

# بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**L'auteur** رحمه الله **dit :**

« Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre choses : La première est la science, qui est la connaissance d'Allah, la connaissance de son Prophète ﷺ, la connaissance de la religion de l'Islam avec les preuves ; la deuxième est sa mise en pratique ; la troisième est d'y inviter les gens [...] »

« Sache » :

Ceci est le début de l'épître de Cheikh al-Islam Mohammed ibn Abd Al-Wahhab رحمه الله.

Il a débuté cette épître par une préface, comme c'est une habitude courante chez les savants de débiter avec une préface résumant le sujet principal évoqué dans leur ouvrage.

L'utilité d'une telle introduction est de permettre de comprendre le thème de base évoqué dans l'épître, et de clarifier certains sujets importants méritant d'être sus au début de l'ouvrage.

Et ce que nous avons entre les mains actuellement est la première des trois introductions qui se trouvent dans ce livre.

Le Cheikh رحمه الله a débuté par celle-ci avant de traiter le sujet initial sur lequel il parle qui est le sujet des trois fondements.

Lorsque l'auteur dit « **sache** », ceci est l'impératif du verbe *savoir* comme le disent les savants, et l'utilité d'employer l'impératif est d'avertir celui qui écoute que le sujet qui va être mentionné est un

sujet important, méritant d'être étudié, et que celui-ci fait partie des points essentiels pour lui.

Et ceci est un discours adressé aux étudiants en science, dont le sens est « *Apprends, et fais des efforts dans la science* ».

De même que ce discours s'adresse au grand public, il convient donc à tout le monde de savoir.

Et le '*ilm*<sup>1</sup> est le fait de concevoir la réalité d'une chose avec certitude.

En outre, le savoir est de deux sortes :

1. **Basique**, qui est celui qui est nécessairement connu, sans besoin de théorie ou d'argumentation, comme le fait, par exemple, de savoir que le feu est chaud.
2. **Théorique**, qui est celui qui requiert des investigations et des preuves, comme par exemple, le fait de savoir que l'intention est obligatoire avant les ablutions.

« [...] qu'Allah te fasse miséricorde [...] » :

Le Cheikh invoque Allah de faire miséricorde en faveur de celui qui étudie ou lit cette épître. C'est-à-dire « *qu'Allah répande sur toi Sa miséricorde, de façon à ce que tu puisses atteindre ce que tu recherches, et être sauvé de ce que tu crains* ».

Ainsi le sens complet est : « *qu'Allah pardonne tes péchés antérieurs, et qu'Il t'aide et te protège dans l'avenir* ».

C'est la définition du terme *rahma*<sup>2</sup> lorsqu'il est utilisé seul. Cependant si le terme *maghfira*<sup>3</sup> est mentionné conjointement avec le précédent, alors le terme *maghfira* signifie le pardon des péchés antérieurs, alors que le terme *rahma*, désigne l'obtention

---

1 : cad, le savoir.

2 : cad, la miséricorde.

3 : cad, le pardon.

du bien et la préservation des péchés dans le futur.

Cette invocation du Cheikh رحمه الله montre l'attention qu'il porte à ses étudiants et lecteurs, et indique qu'il recherche et désire le bien pour eux, car celui à qui Allah fait miséricorde aura réussi, sera heureux, et aura obtenu le bien de cette vie d'ici-bas et de l'au-delà. Et c'est ainsi que doit se comporter l'enseignant avec ses élèves.

« [...] qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre choses [...] » :

C'est-à-dire, quatre choses que nous devons obligatoirement connaître. Le Cheikh veut que nous accordions une grande attention à ces quatre choses que nous devons impérativement apprendre en raison de leurs caractères immensément bénéfiques.

Ces choses que l'auteur رحمه الله mentionne englobent toute la religion, et sont liées aux actes, quatre actes de la religion.

« La première est la science [...] » :

Il y a de la science, ce qui doit être appris par chacun et que l'on appelle *fard 'ayn*<sup>1</sup>, et il y a de la science ce qui n'est pas obligatoire d'être appris par chacun dès lors que certains de la communauté se chargent de l'étudier et que l'on appelle *fard kifayah*<sup>2</sup>.

Et le sens de la science - qui est l'opposé de l'ignorance - est connue. Mais la science que le Cheikh désire expliquer ici est une science particulière qui est la connaissance d'Allah ﷻ avec le coeur, d'une façon qui engendre nécessairement l'acceptation de ce qu'Il a légiféré, l'obéissance, la soumission, et l'application de

1 : cad, une obligation individuelle.

2 : cad, une obligation collective.

Sa législation avec laquelle est venu Son Messenger Mohammed ﷺ.

« [...] qui est la connaissance d'Allah [...] » :

La première science est la connaissance d'Allah, c'est-à-dire, de croire en Allah. Et croire en Allah exige de croire en Sa présence, de croire en Sa seigneurie, de croire en Sa divinité, et de croire en Ses noms et attributs parfaits.

Et le serviteur peut connaître son Seigneur en observant Ses signes religieux, se trouvant dans le livre d'Allah ﷻ et dans la sounnah de Son Messenger ﷺ, et en considérant aussi les signes universels d'Allah ﷻ que sont Ses créatures.

Ainsi, chaque fois que l'être humain examine ces signes, sa connaissance de son Créateur et de Sa divinité augmente. Allah ﷻ dit :

﴿ وَفِي الْأَرْضِ آيَاتٌ لِّلْمُوقِنِينَ ﴿٢٠﴾ وَفِي أَنفُسِكُمْ أَفَلَا تُبْصِرُونَ ﴾

﴿ Il y a sur terre des preuves pour ceux qui croient avec certitude ﴿20﴾ ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez-vous donc pas ? ﴾<sup>1</sup>

« [...] la connaissance de son Prophète ﷺ [...] » :

C'est-à-dire la connaissance de Son Messenger Mohammed ﷺ d'une façon qui implique nécessairement de croire qu'il est un Messenger d'Allah, d'accepter la droiture et la religion de vérité avec laquelle il est venu, de croire en la véracité de ses propos, d'obéir à ses ordres, de s'éloigner de ce dont il nous a mis en garde et de ce qu'il a interdit, de juger conformément à la

1 : sourate *Adh-Dhariyat* : qui éparpillent, v : 20 - 21.

législation avec laquelle il est venu, et d'être satisfait de ses jugements. Allah ﷻ dit :

﴿ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴾

﴿ Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement à ta sentence ﴾<sup>1</sup>.

Et Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَنْ يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۗ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴾

﴿ La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : « Nous avons entendu et nous avons obéi ». Et voilà ceux qui réussissent ﴾<sup>2</sup>.

Et Il dit ﷻ :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنكُمْ ۚ فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۗ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴾

﴿ Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation et aboutissement ﴾<sup>3</sup>.

1 : sourate *An-Nisaa* : les femmes , v : 65.

2 : sourate *An-Nour* : la lumière, v : 51.

3 : sourate *An-Nisaa* : les femmes, v : 59.

Et Il dit ﷺ :

﴿ ... فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

﴿ ... Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtement douloureux ﴾<sup>1</sup>.

L'imam Ahmed رحمه الله a dit : « Sais-tu quelle est cette épreuve ? Cette épreuve est *ach-chirk*<sup>2</sup>, car si une personne rejette une partie des paroles du Prophète ﷺ, une forme d'égarement risque d'apparaître dans son coeur, ce qui causera sa perte ».

« [...] la connaissance de la religion de l'Islam [...] » :

L'Islam est dans son sens général, l'adoration d'Allah de la façon qu'Il a légiféré depuis qu'Il a envoyé Ses Messagers ﷺ jusqu'à l'avènement de l'heure. C'est ce qu'a mentionné Allah ﷻ dans de nombreux versets, qui montrent que toutes les législations prescrites précédemment étaient aussi l'Islam, la soumission à Allah. Allah ﷻ dit concernant Ibrahim ﷺ :

﴿ رَبَّنَا وَاجْعَلْنَا مُسْلِمِينَ لَكَ وَمِنْ ذُرِّيَّتِنَا أُمَّةً مُسْلِمَةً لَكَ ... ﴾

﴿ Notre Seigneur ! Fais de nous Tes Soumis et de notre descendance une communauté soumise à Toi ... ﴾<sup>3</sup>.

Quant au sens particulier du mot Islam, après l'envoi du Prophète ﷺ, il fait référence au message apporté par notre Prophète Mohammed ﷺ. En effet, le message du Prophète ﷺ a abrogé

1 : sourate *An-Nour* : la lumière, v : 63.

2 : cad, le polythéisme.

3 : sourate *Al-Baqarah* : la vache, v : 128.

toutes les religions antérieures. Par conséquent, les adeptes des Messagers en leur temps étaient musulmans. Les juifs du temps de Moussa ﷺ étaient musulmans, et les chrétiens à l'époque de 'Issa ﷺ étaient musulmans. Mais depuis l'envoi du Prophète Mohammed ﷺ, ceux qui n'ont pas cru en lui ne sont pas musulmans. De plus, l'Islam est la seule religion acceptée par Allah ﷻ et c'est la seule qui soit bénéfique pour l'individu. Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ ... ﴾

﴿ Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam ... ﴾<sup>1</sup>.

Et Il dit ﷻ :

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants ﴾<sup>2</sup>.

Et c'est cet Islam qu'Allah ﷻ a accordé comme bienfait au Prophète ﷺ et à Sa communauté. Allah ﷻ dit :

﴿ ... الْيَوْمَ يَعْسَ الْأَذِينَ كَفَرُوا مِنْ دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمْ الْإِسْلَامَ دِينًا فَمَنِ اضْطُرَّ فِي مَخْمَصَةٍ غَيْرِ مُتَجَانِفٍ لِإِيْمَانِهِ فِإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴾

﴿ ... Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour

1 : sourate *Ali-Imran* : famille de 'Imran, v : 19.

2 : sourate *Ali-Imran* : famille de 'Imran, v : 85.

VOUS ... ﴿<sup>1</sup>

### « [...] avec les preuves » :

Le mot *dalil*<sup>2</sup> désigne ce qui mène vers l'objet de la recherche.

Les preuves peuvent être textuelles, comme elles peuvent être rationnelles.

La preuve textuelle est tout ce qui est établi par la révélation, à savoir le Coran et la sounnah.

La preuve intellectuelle, quant à elle, est celle qui est établie par le biais de l'observation et de l'analyse. Allah ﷻ a fréquemment mentionné ce type de preuves dans son livre. Et nombreux sont les versets dans lesquels Allah ﷻ dit ﴿ Parmi nos signes, il y a ... ﴾.

C'est de cette façon que les preuves rationnelles sont citées par Allah ﷻ.

Les preuves rationnelles s'établissent en examinant et en considérant les signes clairs avec lesquels le Prophète ﷺ est venu, le plus grand signe étant le livre d'Allah ﷻ, le Coran. De même que les miracles qui se sont réalisés par ses mains ﷺ, ainsi que les informations touchant à l'inconnaissable dont il nous a fait part ; ces choses ne peuvent être connues qu'à travers la révélation et elles se sont effectivement réalisées telles qu'il les avait annoncées.

Et en disant « ...avec les preuves », le Cheikh رحمه الله attire notre attention sur une règle importante que les savants ont déduite du Coran et de la sounnah authentique, qui est « *la base dans l'adoration est l'interdiction, jusqu'à ce qu'un texte l'autorise* ».

Donc la religion, l'adoration d'Allah ne peut être accomplie que si

1 : sourate *Al-Mā'idah* : la table servie, v : 3.

2 : cad, la preuve.

un texte du Coran, de la souannah authentique, ou *al\_ijma'*<sup>1</sup> la légifère. Pour cela, l'imam Mālik رحمه الله disait après ses cours : « *Toutes paroles peuvent être acceptées ou rejetées, si ce n'est les propos de celui qui est dans cette tombe* » ; et il montrait la tombe du Prophète ﷺ.

C'est pour cela que les gens de la souannah et du consensus, les salafis pèsent les paroles des gens et leurs actes avec ces deux balances, qui sont les textes du Coran et de la souannah authentique, et *al\_ijma'*.

Et ces trois connaissances sont les trois fondements que le Cheikh رحمه الله va développer en détail.

Et quiconque connaît ces trois choses, il est vrai de dire qu'il connaît la science religieuse.

### « La deuxième est sa mise en pratique [...] » :

C'est-à-dire mettre en pratique les conséquences des connaissances précédemment citées, à savoir croire en Allah ﷻ, Lui obéir en se conformant à Ses ordres et en évitant Ses interdits, que ce soit dans les adorations dont l'intérêt se limite à un individu ou bien s'étend à la communauté.

On compte parmi les adorations d'intérêt individuel la prière, le jeûne, le pèlerinage, tandis que les adorations d'intérêt collectif correspondent - par exemple - à l'injonction du bien et la réprobation du mal, etc.

En réalité, la pratique est le fruit et l'objectif de l'étude de la science. D'ailleurs de nombreux érudits ont écrit à ce sujet, tel qu'Al-Khatib Al-Baghdadi avec son livre « *iqtida al-'ilm al-'amal* », celui d'ibn Abd Al-Barr « *jami' bayan al-'ilm wa fadhli, wa ma yanbaghi fi riwayatih wa hamlihi* », et encore bien d'autres.

---

1 : cad, l'unanimité.

L'objectif de l'étude n'est pas simplement de collecter des connaissances et de les mémoriser. Ce que l'on entend par apprendre la science religieuse, c'est de concrétiser la foi et les actes pieux.

Ainsi, la science sans œuvres n'est qu'un préjudice et un argument contre celui qui la connaît. Pour cela, nombreux savants ont expliqué le verset d'Allah ﷻ ﴿... non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés﴾<sup>1</sup> en disant que quiconque parmi les musulmans agit sans science s'apparente aux chrétiens, et que quiconque parmi les musulmans apprend sans agir s'apparente aux juifs. Et comme le dit le vieux proverbe arabe:

*Et le savant qui ne met pas en pratique sa science.*

*Sera châtié avant même les adorateurs d'idoles.*

Donc, si nous connaissons Allah ﷻ, nous devons obligatoirement L'adorer Seul sans aucun associé, et ceci est la mise en pratique de la science. De même que si nous connaissons le Prophète ﷺ, il nous incombe de le suivre. Et si nous connaissons la religion de l'Islam, alors nous devons impérativement mettre en pratique ses règles.

« La troisième est d'y inviter les gens [...] » :

C'est-à-dire inviter les gens à se soumettre à la législation d'Allah ﷻ avec laquelle est venue le Prophète ﷺ, selon les approches qu'Allah ﷻ a citées lorsqu'Il dit ﷻ :

﴿ ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحُكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ ۗ وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ... ﴾

﴿ Par la sagesse et la bonne exhortation appelle les gens au sentier

1 : sourate *Al-Fātiha* : le prologue, v : 7.

de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon ... ﴿<sup>1</sup>﴾.

Et lorsqu'Il dit ﷺ :

﴿ وَلَا تَجَادِلُوا أَهْلَ الْكِتَابِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ إِلَّا الَّذِينَ ظَلَمُوا مِنْهُمْ ... ﴾

﴿ Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes... ﴾<sup>2</sup>.

Et cette invitation à l'islam doit être faite avec la connaissance de la législation d'Allah ﷻ afin qu'elle se propage avec science et clairvoyance, car Allah ﷻ dit :

﴿ قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي <sup>ط</sup> وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴾

﴿ Dis : «Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des polythéistes.» ﴾<sup>3</sup>.

La science doit donc exister au niveau du message à transmettre, c'est-à-dire que le prédicateur doit connaître le statut religieux des choses, la façon de prêcher et la situation de son interlocuteur.

De même que le prédicateur doit avoir de nombreux comportements, parmi les plus importants :

- S'efforcer d'être une cause de guidée pour les gens, et leur transmettre la religion d'Allah ;
- Employer la douceur ;
- Avoir de la sagesse ;
- Adopter la bonne exhortation ;
- Discuter de la meilleure façon ;

1 : sourate *An-Nahl* : les abeilles, v : 125.

2 : sourate *Al-Ankabout* : l'araignée, v : 46.

3 : sourate *Yousouf*, v : 108.

Et encore bien d'autres.

Aussi, le prédicateur doit employer toutes les nombreuses méthodes de prédication qui s'offrent à lui, comme le fait d'inviter les gens à l'Islam par les sermons, les conférences, la rédaction d'articles, les séminaires scientifiques, la publication de livres et la propagation de l'Islam par le biais de l'édition. Comme l'a fait le Prophète ﷺ à son époque en envoyant des lettres aux rois et dirigeants d'état.

Et ici, j'attire une nouvelle fois votre attention et insiste sur un sujet très important, qui est l'apprentissage de la langue arabe. Nous devons, nous, gens de la sounnah, faire des efforts dans l'apprentissage de la langue arabe, qui est la clef qui va nous permettre de comprendre notre religion et de l'apprendre directement des savants de grandes connaissances enracinés qui ont passés leur vie dans la recherche de la science, dans sa propagation, qui ont l'expérience, et qui peuvent nous donner dans une seule assise ce que nous ne parviendrons pas à atteindre après de nombreuses années.

Que vous ne vous laissiez plus duper par le message contradictoire de nombreuses personnes qui se disent traducteurs, prédicateurs ou étudiants en science, sans même avoir étudié auprès des savants, sans même détenir de recommandation et d'accréditation. Ces gens qui traduisent, parlent ouvertement et traitent tous les sujets, même sur les réseaux sociaux. Ces gens qui font qu'il est possible d'étudier des livres scientifiques et complexes en langue française. Par Allah, même pour un arabisant, il est difficile d'étudier ces livres, alors qu'il a la langue arabe que les explications des savants sont entre ses mains, et pour certains, ils sont au contact des érudits.



*Ainsi s'achève le second cours ;*

وَأَخِرُ دَعْوَانَا أَنْ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ